



Stage syndical

DHG – REP - Réforme du collège





I. La répartition de la DHG

II. L'impact des choix gouvernementaux

III. Agir dans son établissement



I. Qu'est-ce que la DHG ?

DHG = Dotation Horaire Globale

dépend

- Du **budget de l'Éducation Nationale** adopté **par le Parlement** lors du vote du budget de la Nation en Novembre.
- Des **choix** et des **priorités** du gouvernement.

détermine

- Le nombre d'heures d'enseignement **par établissement par semaine**
- Le nombre de **postes d'enseignants** et de **compléments de service**
- Le nombre **d'élèves par classe et par niveau**
- La possibilité de **dédoubler des classes** ou de **proposer des options**

Le processus de répartition.

Niveau national

▶ vote du Budget

Octobre -
Novembre

Niveau académique

▶ répartition des moyens
entre chaque académie

Décembre -
février

Niveau départemental

▶ Répartition des moyens par
l'Inspection entre chaque
établissement

Décembre
février

Niveau académique

- ▶ répartition des moyens entre chaque académie

Décembre

Niveau départemental

- ▶ répartition des moyens par établissement par la DSDEN

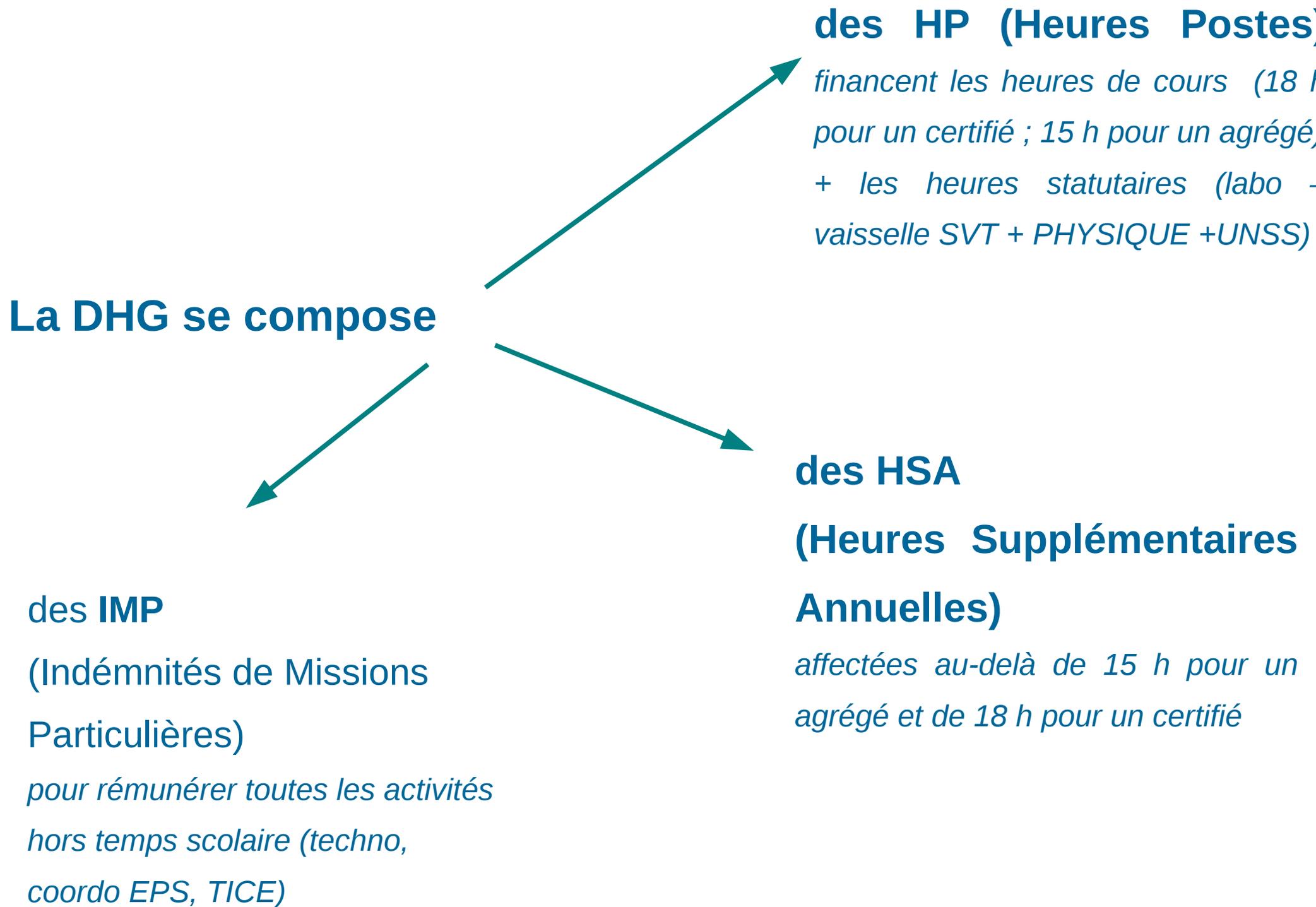
Décembre
février

Dans votre collège

- ▶ rentrée suivante se prépare dès le mois d'octobre précédent

Janvier-Mars

La DHG se compose



des **IMP**

(Indémnités de Missions
Particulières)

*pour rémunérer toutes les activités
hors temps scolaire (techno,
coordo EPS, TICE)*

des **HP (Heures Postes)**

*financent les heures de cours (18 h
pour un certifié ; 15 h pour un agrégé)
+ les heures statutaires (labo –
vaisselle SVT + PHYSIQUE +UNSS)*

des **HSA**

**(Heures Supplémentaires
Annuelles)**

*affectées au-delà de 15 h pour un
agrégé et de 18 h pour un certifié*

À ce stade la DHG inclut :

- Les heures de vaisselles et les heures de chorales, intégrées en heures postes.
- les pondérations REP +
- les IMP (dont on connaît le volume global en CTA mais on ignore la part donnée à chaque établissement)
- les ateliers et les classes relais (à part quelques heures restent au titre des modules internes)

Seront données plus tard :

- Les heures postes pour les sections internationales (Marne-la-Vallée)
- les BMP pour l'UNSS
- le soutien natation

II. L'impact des choix gouvernementaux en Seine-et-Marne

Évolution de la dotation horaire pour 2016 :

- **445 élèves de plus** (hors enseignements spécifiques)

66356 élèves contre 65911 élèves constatés en octobre 2015

- **3 heures de plus** dans la dotation - 80630 heures contre 80627

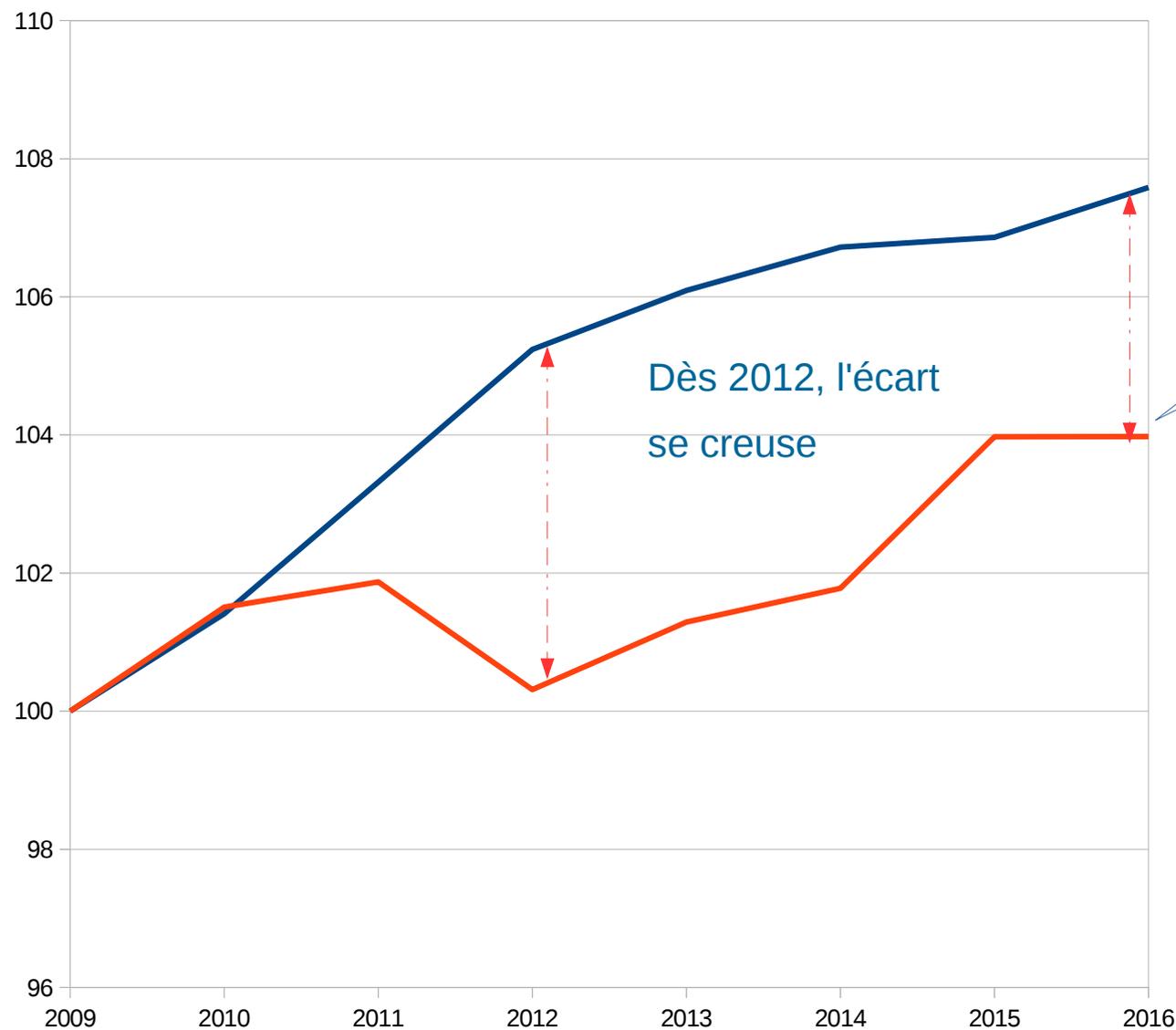
heures constatées en octobre 2015

- **1 division créée**

Évolution comparée des moyens et des effectifs de 2009 à 2016

Indice

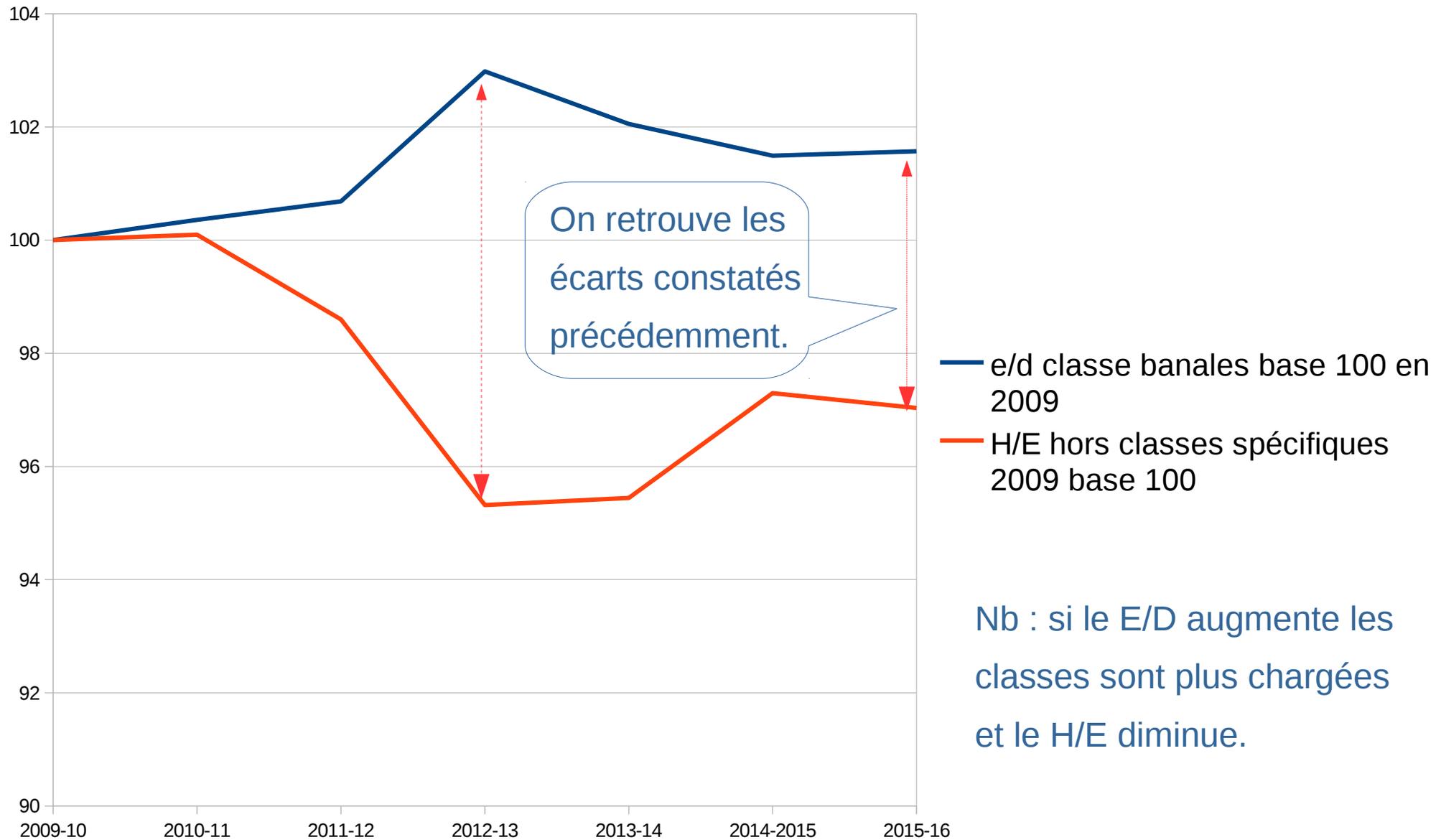
en indice 100 pour l'année 2009



— effectifs base 100 2009
— dotation base 100 2009

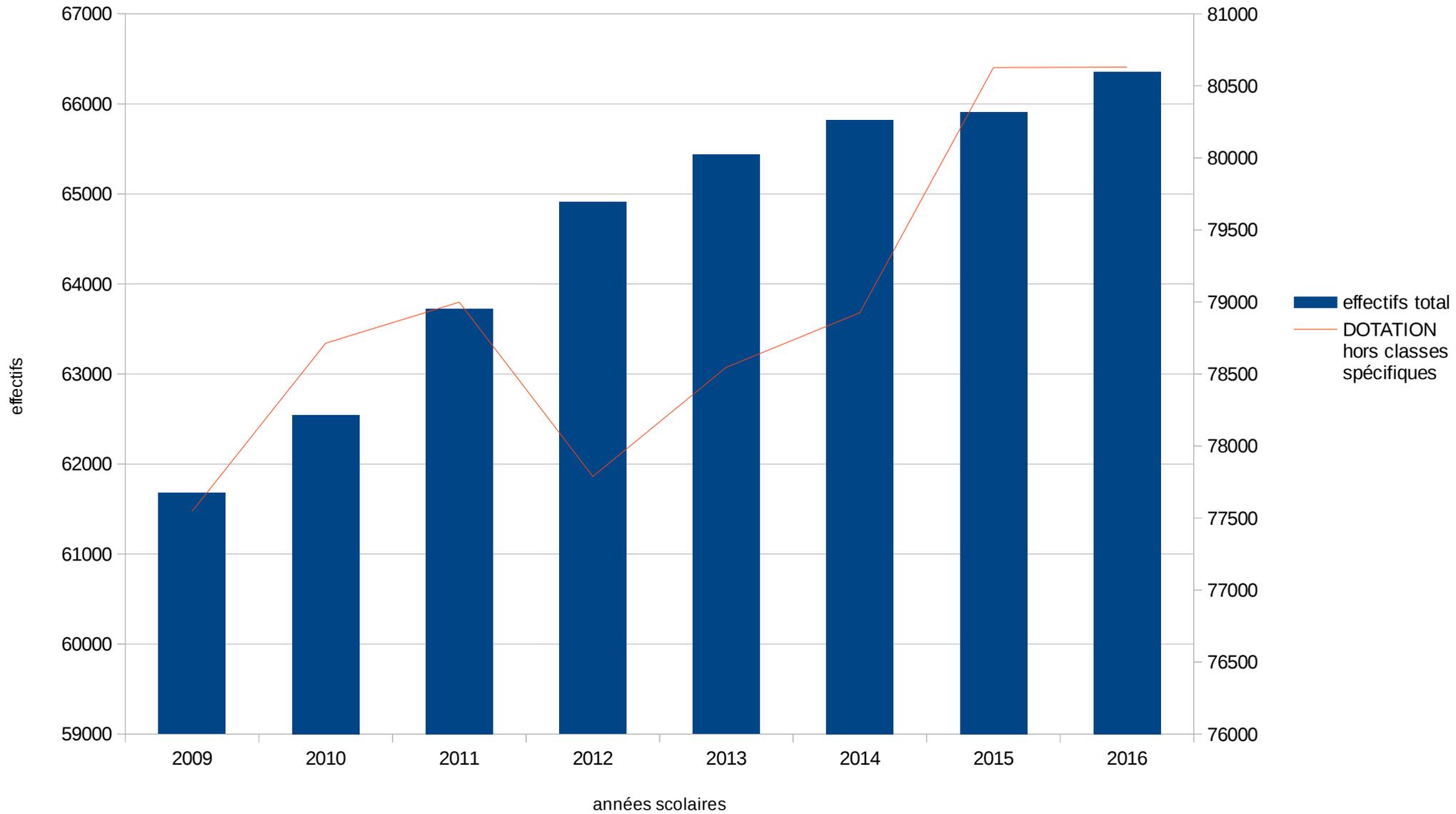
Évolution des ratios E/D (effectifs/divisions) et H/E (heures/élèves)

Référence Indice 100 : année 2009



DHG départementale

année 2009-2016



Ce que prévoit le décret ministériel :

- L'introduction « de 20 % de marge d'autonomie » dans l'organisation des enseignements
- La diminution des horaires disciplinaires au profit « d'Enseignements Pratiques et Interdisciplinaires » (EPI) et « d'Accompagnement Personnalisé » (AP)
- 26h de cours par classe et par semaine + 2h75 h (marge prof)
- La modulation locale de la répartition des heures par discipline
- La suppression des options bilangues, euro, Grec, DP3, Latin « light »

Mais, face à la mobilisation des personnels, les dotations

2016-17 incluent :

- 30 à 31 h / classes et par divisions
- la possibilité de maintenir les options menacées – même la bilangue dans le cadre de l'autonomie
- le maintien des projets devant être supprimés

Grille horaire collège – Décret ministériel

	Cycle 3	
	6ème	
	existant	décret
EPS	4	4
Arts*	2	1+1
Français	5	4,5
H-G - EMC	3	3
LV1 & 2	4	4
Maths	4	4,5
SVT	1,5	4
Techno	1,5	
physiques	0	
total heures élèves	25	23+3⁽¹⁾

Cycle 4					
5ème		4ème		3ème	
existant	décret	existant	décret	existant	décret
3	3	3	3	3	3
2	1+1	2	1+1	2	1+1
4	4,5	4	4,5	4,5	4
3	3	3	3	3,5	3,5
3	3+2,5	6	3+2,5	6	3+2,5
3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5
1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
23	22+4⁽²⁾	26	22+4⁽²⁾	28,5	22+4⁽²⁾

(1) Accompagnement Personnalisé (AP)

(2) Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

■ La diminution des horaires disciplinaires au profit « d'Enseignements Pratiques et Interdisciplinaires » (EPI) et « d'Accompagnement Personnalisé » (AP)

	6 ^e		5 ^e		4 ^e		3 ^e	
	avant	après	avant	après	avant	après	avant	après
Total horaires disciplinaires hebdomadaires	25	23	23	22	26	22	28,5	22
différentiel		2		1		4		6,5

Total perte horaires disciplinaires hebdomadaires : **13,5 heures**

Total perte heures disciplinaires sur les 4 ans de collège : **486 heures**

Soit **2/3 d'une année de cours disciplinaires perdus** sur 4 ans de collège !

III. Agir dans son établissement

Prévoir les effectifs

- ▶ demander au chef d'établissement ses prévisions d'effectifs en questions diverses en C.A.
- ▶ Vérifier auprès des écoles primaires en réseau avec l'établissement

Décembre

Faire le compte des heures /discipline

- ▶ faire le point de la répartition des heures (HP / HSA) par discipline pour l'année en cours (par exemple : demander à chaque coordonnateur de discipline de vous le faire remonter)

Janvier